

ASSEMBLEE GENERALE



SEANCE PLENIERE

Mercredi 27 septembre 1950, à 10 h. 45.

CINQUIEME SESSION

Documents officiels

Flushing Meadow, New-York

SOMMAIRE

	Page
Discussion générale (<i>suite</i>)	141

Discours de M. Quevedo (Equateur), M. R. Schuman (France),
Sir Benegal N. Rau (Inde), M. Sharett (Israël) et M. González
(Venezuela).

Président: M. Nasrollah ENTEZAM (Iran).

Discussion générale (*suite*)

[Point 9 de l'ordre du jour]

DISCOURS DE M. QUEVEDO (EQUATEUR), M. R. SCHUMAN (FRANCE), SIR BENEGAL N. RAU (INDE), M. SHARETT (ISRAËL) ET M. GONZÁLEZ (VENEZUELA)

1. M. QUEVEDO (Equateur) (*traduit de l'espagnol*): Je voudrais tout d'abord rendre l'hommage qu'ils méritent aux hommes qui combattent en Corée et plus particulièrement à ceux qui, n'étant pas Coréens, ne luttent pas là-bas pour défendre les frontières de leur patrie ou pour s'assurer des avantages matériels et que ni la passion ni la haine n'anime. Sans colère et mus par leur sympathie pour le peuple coréen, ils sacrifient leur jeunesse, leur vie même au service d'une idée: l'idée qu'il faut éliminer la violence comme moyen de résoudre les problèmes qui se posent aux peuples; châtier l'agression pour qu'elle ne se renouvelle pas dans le monde; imposer ce qui est devenu la règle suprême du droit international, c'est-à-dire notre Charte des Nations Unies. Rarement le bras de l'homme a-t-il été armé pour une tâche plus noble et plus féconde.

2. Il importe de remarquer en effet que la Commission des Nations Unies pour la Corée, organisme international et impartial, a précisé, dans son rapport à l'Assemblée¹, que les forces de la République de Corée étaient à peine organisées et armées à des fins purement défensives; que l'invasion n'a pas été le résultat d'une attaque de provocation contre la Corée du Nord, au-delà du 38ème parallèle, comme on l'a prétendu; que l'attaque lancée par la Corée du Nord a été un

acte préparé et délibéré, qu'elle était un élément essentiel de la politique de la Corée du Nord qui voulait s'assurer par la force ce qu'elle ne pouvait obtenir par d'autres moyens; et enfin que pour mettre en œuvre cette politique, les autorités de la Corée du Nord ont déclenché une guerre d'agression.

3. Le communisme international et ceux qui, sans être ou sans s'avouer communistes, suivent sa ligne politique, savent parfaitement que telle est la vérité bien qu'ils s'efforcent de dénaturer les faits et de présenter l'affaire de la Corée comme une entreprise impérialiste des Etats-Unis. Il est navrant que, dans certains pays, ils aient réussi à convaincre et à tromper par leur propagande de petits groupes d'hommes de bonne foi et quelques jeunes gens qui, avec l'ardeur de leur âge, se laissent leurrer et entraîner par les mensonges de la propagande communiste internationale. Mais le monde, dans sa majorité, sait aujourd'hui que les Nations Unies ont donné l'exemple de la voie à suivre en entreprenant, pour la première fois dans l'histoire, une action collective contre l'agression et que les Nations Unies ont voulu et veulent une Corée libre et unifiée qui, à l'abri de toute pression, décide de son propre destin.

4. Il faut faire comprendre à ceux qui auraient pu être trompés par la propagande communiste que les cinquante-trois pays qui ont soutenu l'action du Conseil de sécurité pour réprimer l'agression de la Corée du Nord, ont agi conformément à la Charte et afin que, demain, les Nations Unies repoussent aussi toute autre agression contre n'importe laquelle d'entre elles.

5. Cela étant, le rapport de la Commission des Nations Unies pour la Corée revêt une importance particulière, car il justifie une fois de plus les mesures prises par les Nations Unies et démontre de façon indéniable le

¹ Voir les Documents officiels de l'Assemblée générale, Cinquième session, Supplément No 16.

caractère prémédité de l'agression contre la République de Corée.

6. Il faut insister sur ce fait certain que c'est l'agression préméditée seule qui forme le nœud de la situation. C'est elle qui a fait l'union des nations libres et qui les a amenées à soutenir de manières diverses, selon leurs situations respectives, l'action du Conseil de sécurité.

7. Les Etats Membres des Nations Unies savent qu'en agissant de la sorte, ils n'ont point servi d'instrument pour mener à bien une guerre de conquête ou une guerre coloniale ou pour en dissimuler le caractère. Ils ont, au contraire, agi ainsi pour que la Charte des Nations Unies, la sécurité collective et la résistance à l'agression ne soient pas aujourd'hui de vains mots et deviennent demain, une réalité vivante et tangible.

8. A cet égard, la déclaration faite par le représentant des Etats-Unis, le 20 septembre dernier [279^{ème} séance], est significative; il nous a invités à renforcer le système de sécurité collective et il nous a dit, je reprends ses termes: "Notre meilleur espoir de paix réside dans notre capacité de convaincre tout agresseur éventuel que l'agression ne peut réussir."

9. Mais cet appel à l'organisation de la sécurité collective a une conséquence inévitable: la paix et la sécurité collective sont indivisibles. C'est collectivement que nous devons repousser l'agression, quel que soit l'agresseur, non seulement quand il surgit du nord, mais aussi lorsque quiconque veut intervenir par la force, que ce soit au sud, à l'est ou à l'ouest.

10. Il faut réprimer l'agression non seulement lorsqu'elle constitue une menace pour tous les Membres des Nations Unies ou pour certains d'entre eux, mais aussi lorsqu'elle porte atteinte aux droits ou à l'intégrité de l'un quelconque des Etats Membres. Si, à l'avenir, nous repoussons une agression dirigée contre n'importe quel pays, tous les pays pacifiques contribueront avec foi et confiance, dans toute la mesure de leurs moyens à l'œuvre de sécurité collective. Il faut repousser l'agression commise contre n'importe quel pays, même contre le plus petit et, en fait, surtout contre le plus petit et le plus faible.

11. Si nous voulons essayer de sauver la situation internationale, il faut commencer par connaître les faits. Le premier effort à faire pour épargner à l'humanité les destructions qu'apporterait une nouvelle guerre consiste à essayer de comprendre la réalité de notre monde et les problèmes qui nous sont posés.

12. Comme on l'a dit ici — on a déjà presque tout dit ici — on pourrait expliquer la situation internationale par le fait que plusieurs millions d'hommes vivent dans la misère et que la plus grande partie de l'humanité vit dans une pauvreté douloureuse et ne peut satisfaire les besoins que les peuples plus favorisés de l'Amérique du Nord et d'une partie de l'Europe occidentale considèrent comme essentiels.

13. C'est pourquoi je crois qu'il faut saluer et applaudir l'effort que font actuellement sept pays membres du Commonwealth britannique pour élever le niveau de vie et améliorer la situation sociale d'une grande partie de l'humanité.

14. Je me demande si, par un effort analogue pour mettre en valeur de façon coordonnée et organisée les ressources en puissance de l'Amérique latine, nous ne contribuerions pas puissamment à augmenter la force de la partie démocratique du monde qui recherche, non l'agression, mais la paix. Les peuples du monde dans leur majorité, réclament que soient prises des mesures urgentes et continues pour satisfaire progressivement à leurs besoins.

15. Si cette majorité n'est pas persuadée que ses aspirations vers un régime de sécurité sociale, juste et progressif, peuvent être satisfaits par des gouvernements et des méthodes qui combinent, harmonisent et concilient la liberté démocratique et une action énergique dans le domaine social, des centaines de millions de travailleurs risquent de se laisser conquérir peu à peu par ceux qui veulent provoquer la révolution sociale dans laquelle ils voient une première étape vers le bonheur de l'humanité.

16. D'autre part, nous devons reconnaître qu'il existe, chez tous les peuples qui n'ont pas encore obtenu l'indépendance, un mouvement profond et juste vers ce but. Lorsque les besoins sociaux d'un peuple laissés insatisfaits s'allient à sa volonté de parvenir à l'indépendance politique, ces aspirations prennent une force qu'il est difficile d'endiguer, car elles sont justes et profondément ancrées dans l'âme populaire.

17. Si l'on essaie de faire échec à ces deux forces, ou à cette force combinée, par le recours à une force plus grande, on voit apparaître sur la scène mondiale le paradoxe politique suivant: des mouvements qui sont internationaux par essence et par tactique se couvrent du manteau des aspirations nationales et nationalistes et se présentent comme les défenseurs de l'indépendance et de l'intégrité nationales des peuples.

18. On peut tirer des faits et des situations qui viennent d'être mentionnés des conséquences et des enseignements divers. Il est heureusement vrai que l'action entreprise par les Nations Unies en Corée était indispensable pour éviter que l'Organisation ne disparaisse en tant qu'instrument politique efficace. Sans cette action, la Charte ne serait plus, à l'heure actuelle, qu'un chiffon de papier de plus.

19. Il est également exact que les décisions énergiques adoptées par le Conseil de sécurité et l'appui que leur ont prêté presque tous les Membres de l'Organisation ont donné confiance en l'efficacité politique des Nations Unies, aux peuples libres du monde entier, à cette partie immense de l'humanité qui peut recueillir et qui recueille librement des informations et se tient au courant, au jour le jour, de l'évolution des affaires mondiales.

20. Nous nous trouvons aujourd'hui devant un appel que nous ne pouvons pas ne pas entendre et auquel nous devons répondre sans tarder: il faut que par une œuvre gigantesque de justice dans le domaine social, nous donnions confiance dans l'efficacité sociale de notre Organisation.

21. En vérité, si nous voulons que la foi en l'Organisation des Nations Unies pénètre plus profondément, plus complètement et pour toujours dans les masses populaires du monde entier, et notamment dans celles

des pays qui aspirent à l'indépendance politique ou qui luttent pour cette indépendance, notre Organisation doit entreprendre avec hardiesse et énergie deux tâches prévues par la Charte: d'une part, celle qui a pour objet de réunir tous les moyens dont disposent les Nations Unies afin de poursuivre et d'étendre la lutte pour la défense des masses populaires par le relèvement de leur niveau de vie; d'autre part, celle qui consiste à devenir l'instrument efficace qui permettra aux peuples de s'assurer la liberté, l'indépendance et l'intégrité territoriale et d'en jouir.

22. Il faut non seulement que l'Organisation des Nations Unies devienne le porte-drapeau résolu du progrès social et de l'indépendance politique, mais aussi qu'elle apparaisse comme telle dans toutes les parties du monde, surtout dans celles qui sont le théâtre de vastes mouvements sociaux et politiques. En effet, si l'Organisation des Nations Unies — bien à tort d'ailleurs, car ses actes ne le justifient nullement — apparaissait à certains peuples comme un instrument de la réaction sociale, du colonialisme ou de l'agression politique, notre effort se heurterait à de nouveaux obstacles et nos idéaux se heurteraient à un manque de confiance des peuples.

23. Il s'ensuit que le relèvement social et économique et l'indépendance des peuples sont une condition essentielle et préalable de la paix internationale. Si l'on n'y parvenait pas, les peuples opprimés et misérables finiraient par tenter de faire sauter les fondements d'un ordre qui leur est imposé contre leur gré.

24. Si la situation internationale demeure ainsi chargée d'explosifs, nous risquons de voir éclater un conflit et de nous trouver noyés dans une mer de sang.

25. En conséquence, la première mesure qui s'impose, la mesure la plus élémentaire et la plus urgente, consiste à assurer, dans un régime de liberté et de justice, la défense et l'existence même des peuples pacifiques.

26. C'est pourquoi nous jugeons très opportunes les propositions présentées par le représentant des Etats-Unis [A/1377], pour rendre efficace l'action des Nations Unies en cas de crise, en prévoyant la possibilité de convoquer rapidement l'Assemblée générale et la création d'un comité pour l'action collective ainsi que d'une patrouille de la paix chargée de monter la garde partout où peut surgir, ou bien surgit, une nouvelle agression.

27. Quant à la proposition tendant à ce que chacun des Membres désigne certaines unités de ses forces nationales, qui seraient équipées et instruites pour prêter leur concours aux Nations Unies, il y aurait là un progrès tellement considérable et une formule tellement nouvelle dans la vie de l'Organisation internationale que chaque Etat, nous semble-t-il, devrait l'examiner avec soin en tenant compte de ses possibilités matérielles et des dispositions de sa constitution et de sa législation.

28. Essayons donc tous, grands et petits, d'ériger le rempart de la sécurité collective afin qu'il soit assez haut et assez puissant pour que nul ne songe à s'y attaquer.

29. On sait bien que les nations qui disposent de forces économiques et militaires importantes portent

plus que les autres la responsabilité du maintien de la paix universelle et que, lorsque la violence se produit, ce sont ces pays qui font des efforts et des sacrifices proportionnés à leur puissance. Cependant les grandes Puissances ne peuvent pas tout faire elles-mêmes et le monde a également besoin de l'action coordinatrice et de la force morale et politique extraordinaire que les Etats moyens et petits peuvent exercer ensemble, comme facteurs de la paix et de la sécurité collective, pour la défense d'une organisation comme la nôtre qui ne doit cesser d'aspirer à devenir une organisation universelle.

30. Tous les Etats qui sont sincèrement résolus à respecter les principes de la Charte doivent collaborer pour que cet ensemble de principes et de règles se transforme, grâce à l'Assemblée générale, en un instrument aussi rapide et aussi efficace que l'a été le Conseil de sécurité lorsque a éclaté le conflit de Corée.

31. L'unité, la coordination, la rapidité avec laquelle agissent dans le monde les pays qui font actuellement partie du bloc des Etats communistes, méritent bien qu'on y réfléchisse. Ces Etats agissent avec méthode, comme s'ils constituaient déjà un groupement unifié et organisé de nations qui, au moins en apparence, n'est pas paralysé par le veto. Aucun membre de ce groupe amical ne semble refuser de s'engager dans la direction suivie par celui-ci ni freiner son action.

32. Pendant ce temps, à l'Organisation des Nations Unies, le veto peut, en fait, si l'on ne trouve pas le moyen de remédier à la situation actuelle, rendre purement théoriques, par la volonté d'un seul, les fonctions essentielles qui appartiennent au Conseil de sécurité pour éviter l'agression.

33. La conclusion est donc évidente: efforçons-nous de faire de l'Organisation des Nations Unies, sans lui enlever, bien entendu, son caractère d'universalité, un instrument efficace capable d'agir et de se mouvoir avec la même facilité et la même cohésion que le groupe communiste.

34. Pour atteindre ce but, si ceux qui peuvent supprimer le veto de la Charte ne veulent pas sa disparition et nous, qui voulons sa disparition, ne pouvons le supprimer, il n'y a d'autre ressource que de faire de l'Assemblée un bastion contre l'agression. Dans cette Assemblée, l'opposition de la minorité ne peut paralyser l'action de tous.

35. Il est exact d'une part que le monde occidental a été contraint, par l'expérience historique des cinq dernières années, de ne pas se fier aux protestations de paix et d'intensifier ses préparatifs militaires. Il est non moins exact, d'autre part, que tous les pays pacifiques qui font partie de l'Organisation des Nations Unies sont maintenant tenus de se grouper plus étroitement, sur le plan régional comme sur le plan mondial, non pas pour attaquer, mais pour pouvoir vivre en sécurité et repousser l'agression, à quelque moment et en quelque lieu qu'elle se produise et quel que soit l'agresseur. C'est là, à n'en point douter, la condition fondamentale, la condition essentielle de notre survie.

36. Cependant, si nous limitons à cela notre effort, on pourrait l'interpréter comme l'aveu du caractère inévitable d'un nouveau conflit mondial; ce serait

admettre d'avance que tous les principes de la Charte qui nous régit sont dépourvus de valeur et d'efficacité. L'esprit dans lequel a été rédigée la Charte nous fait un devoir de croire que la paix est possible tant qu'elle n'est pas totalement détruite et de la rechercher par tous les moyens.

37. A part la morale et la justice, et d'autres valeurs essentielles à la vie internationale, il faut beaucoup sacrifier pour sauver la paix: depuis la confiance orgueilleuse en sa force jusqu'à l'orgueil collectif; depuis la prétendue infaillibilité des doctrines jusqu'aux considérations de prestige.

38. En effet, si le pire venait à se produire, les sacrifices seraient cent fois plus lourds que ceux qu'il faudrait peut-être consentir maintenant pour sauver la paix, et chaque groupe d'États perdrait ce qu'il tient essentiellement à défendre maintenant: le genre même d'organisation sociale et politique dans lequel il désire vivre. Les uns devraient renoncer à leur rêve de domination mondiale, à leur volonté de puissance, à leur désir de faire régenter la vie sociale par de petits groupes dictatoriaux à la poigne de fer et à leurs plans de grandioses constructions matérielles. Les autres devraient renoncer à leur désir de liberté individuelle et collective, à la libre entreprise, à l'amélioration progressive des conditions sociales, dans le souci constant de la justice, sans sacrifier la liberté, ni réduire l'homme à l'état de simple rouage docile de l'État. Il nous faudrait, à tous, renoncer à nos aspirations à un bien-être social toujours plus grand.

39. Dans un conflit généralisé, la première victime ne serait-elle pas, en effet, la liberté individuelle? Le premier résultat ne serait-il pas l'hypertrophie définitive de l'État par rapport à l'individu, la multiplication des contrôles et un interventionnisme d'État d'une rigueur encore insoupçonnée? Et la liberté individuelle pourrait-elle survivre à l'enrégimentement total des forces nationales qu'imposera la guerre moderne?

40. Par conséquent, tout en nous groupant résolument pour la défense, tentons aussi une fois encore une action positive en faveur de la paix et persévérons tous, dût-il même n'y avoir aucune raison d'avoir une confiance excessive dans le résultat, dans nos efforts positifs de tous ordres en vue d'éviter la catastrophe.

41. Nous ne pouvons admettre que tous les ponts soient déjà coupés entre les grands États dont les politiques internationales s'opposent, ni que les pays qui cherchent ou encouragent l'agression se refusent à reconnaître que celle-ci ne peut être, en fin de compte, qu'une mauvaise affaire et que toute l'humanité en sortirait perdante.

42. Peut-être cette session de l'Assemblée générale offre-t-elle une des dernières chances d'éviter la catastrophe. Actuellement pèse sur les peuples du monde, comme une atmosphère étouffante, l'angoisse de sentir monter la menace d'un nouveau conflit. Pour parler sincèrement, nous devons avouer que, sans être pessimistes pour les travaux de longue haleine, nous ne voyons guère de chances que, du travail normal et régulier des organes de l'Organisation des Nations Unies, surgissent d'une manière immédiate et visible des moyens capables de conjurer les périls qui menacent

la paix du monde ou de diminuer rapidement et visiblement la tension internationale dans laquelle nous vivons, anxieux, inquiets pour nos patries, nos enfants et nos foyers.

43. Les nobles efforts faits dans le passé, jusqu'à ces tout derniers temps même, pour amener à se rencontrer les hommes d'État qui tiennent en leurs mains l'avenir de l'humanité ont échoué, peut-être pour cette raison, entre autres, qu'il est difficile d'organiser des réunions internationales convoquées tout spécialement pour mettre en contact des personnalités politiques aussi éminentes, lorsque les chances de succès semblent réduites.

44. Il reste au cœur des peuples, peut-être parce qu'il est difficile de renoncer à tout espoir, un vestige de confiance dans la possibilité d'éviter le pire, pourvu que l'on s'y emploie avec une obstination héroïque. Il y a autant d'héroïsme, pour un homme d'État, à lutter résolument pour la paix, malgré tous les augures, qu'il y en a pour un soldat à donner sa vie pour sa patrie.

45. Les êtres simples ignorent la politique et la diplomatie; ceux qui parcourent les rues et les champs du monde et les jeunes hommes qui versent leur sang dans la bataille n'ont peut-être pas perdu tout espoir de voir le contact personnel direct entre les dirigeants des grands États qui gravitent dans des orbites politiques différentes et dangereusement entrecroisées, remédier encore dans une certaine mesure à la situation ou écarter la tempête.

46. A mon avis, l'homme de la rue ne peut se résigner à croire que les échanges d'idées entre les ministres des affaires étrangères — lorsque ces échanges d'idées sont officieux, purement verbaux et qu'ils ne peuvent se retourner comme un boomerang contre l'auteur d'une déclaration — puissent être irrémédiablement et définitivement vouées à l'inutilité. Nous nous refusons à le croire.

47. Admettons un fait qui semble certain: au cours des mois à venir nous n'aurons plus l'occasion de voir réunis dans cette salle les hauts dirigeants de la politique internationale des groupes de nations opposés. Si nous ouvrons maintenant les portes de cette salle aux peuples du monde, il est probable que cette ardente supplication retentirait à nos oreilles: que les ministres ou secrétaires d'État chargés des affaires étrangères des grandes Puissances s'entretiennent directement, sans haut-parleurs, sans comptes rendus sténographiques, sans procès-verbaux, mais sans pour cela négliger de prendre toutes les mesures défensives que conseille l'expérience et qu'impose la sécurité nationale et internationale. Les peuples diraient à ces ministres que la conversation par elle-même ne saurait paralyser les efforts de chacun d'entre eux pour renforcer la défense de leurs peuples et ils leur demanderaient de ne pas quitter New-York, qui est sans conteste la capitale politique du monde, sans tenter auparavant, si cela est possible, d'ouvrir une voie propre à diminuer la tension qui risque de nous étouffer tous.

48. Le Préambule et l'Article premier de la Charte nous font un devoir de ne rien négliger qui puisse favoriser le maintien de la paix.

49. Pour toutes ces raisons, la délégation de l'Équateur tient à affirmer son espoir et elle fait des vœux

pour que, profitant de ce qu'ils se trouvent heureusement réunis à New-York, les ministres des affaires étrangères des Etats membres du Conseil de sécurité puissent trouver l'occasion d'échanger, en tête à tête ou en groupes, d'une manière purement officieuse, leurs opinions pour chercher à diminuer la forte tension internationale actuelle.

50. Il n'y a rien à perdre et il peut y avoir quelque chose à gagner à ce que ces hommes d'Etat en question, conscients de leur immense responsabilité, s'entretiennent courageusement, en cet instant gros de dangers, pour rechercher les voies difficiles qui pourraient épargner à l'humanité l'épouvantable fléau de la guerre.

51. M. R. SCHUMAN (France) : Au terme de cette discussion générale où tant d'éloquence s'est exprimée, où l'angoisse et l'espoir des cinq continents ont trouvé des interprètes hautement qualifiés, il est difficile d'ajouter des réflexions nouvelles ou de faire son choix parmi les propositions qui ont été soumises à l'Assemblée.

52. En ce qui concerne ces dernières, je ne voudrais pas anticiper sur les débats qui devront se dérouler ultérieurement, conformément à notre règlement, en commission ou en séance plénière. Ce sera l'affaire de nos représentants, de nos experts, et nous aurons à distinguer parmi ces suggestions ce qui est destiné à la propagande, à la stratégie politique, et ce qui est réforme sérieusement et sincèrement étudiée.

53. Le thème habituel de nos discours est l'œuvre de paix qui est l'essentiel de notre tâche, la raison d'être de notre Organisation. La paix est un aboutissement, le couronnement d'un effort collectif, effort de bonne volonté d'abord, effort constructif ensuite dans la recherche d'une meilleure organisation du monde. Il n'est pas de paix sans sécurité, pas de sécurité sans justice. Les paroles de paix sont vaines tant qu'il y a menace contre la liberté des peuples. Depuis l'affreuse guerre où la liberté du monde a failli sombrer dans la tyrannie, nos populations ont placé tous leurs espoirs de paix et de sécurité en l'Organisation des Nations Unies. Elles en attendent la protection effective contre l'agression et la solution pacifique des conflits.

54. Malheureusement, les résultats n'ont pas encore pleinement répondu à cette attente et à cette nécessité. L'autorité de notre Organisation n'est pas assez indiscutable pour être acceptée par tous ou, s'il le faut, pour être imposée à tous; elle n'est pas appuyée par une force organisée, disponible en permanence et suffisamment vigoureuse pour prévenir ou châtier l'agression.

55. Certes, cette autorité est sur le point de s'imposer en Corée. C'est le mérite notamment des Etats-Unis d'avoir compris, dès le premier jour, l'importance de l'enjeu, d'avoir accepté les principaux risques et sacrifices de cette entreprise commune qui a rendu confiance aux pays pacifiques.

56. Malgré cette constatation reconfortante, il faut avouer que les lenteurs de procédure et la menace du veto continuent à planer sur toute l'action collective. Une réforme de nos méthodes de travail, une meilleure coordination de nos efforts et de nos moyens d'action s'imposent plus que jamais.

57. Plusieurs orateurs se sont félicités de la célérité avec laquelle le Conseil a pris ses décisions au sujet de la Corée comme de l'efficacité de l'action subséquente. Le Gouvernement français s'associe volontiers à ces appréciations. Il souhaite que les Nations Unies puissent, dans l'avenir, faire preuve, le cas échéant, de cette même rapidité, de cette même efficacité. Il accueille donc avec sympathie les vues exprimées par le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis [279ème séance]. Il examinera avec la plus grande attention les propositions précises qui sont faites par la délégation de ce pays.

58. S'agissant de projets d'aussi grande conséquence, il lui semble qu'un souci de méthode doit être constamment présent dans cet examen. Il importe tout d'abord d'avoir une vue claire de l'objet que l'on se propose. Cet objet étant clairement aperçu, il faut alors voir ce qui peut être obtenu par simple modification de nos usages, qu'ils soient coutumiers ou codifiés dans nos règlements; ce qui comporte une interprétation de la Charte — que l'Assemblée a évidemment qualité pour décider; ce qui, enfin, supposerait une modification de la Charte qui a fixé elle-même les règles d'une révision éventuelle.

59. Le renforcement de l'autorité et de l'efficacité de notre Organisation est une perspective d'avenir. En attendant, nos gouvernements, responsables de la paix et de la sécurité, ne pouvaient ni ne peuvent se résigner à attendre passivement les réformes futures et se contenter, entre temps, d'une protection collective plus théorique que réelle. La Charte elle-même, nous le savons, autorise et encourage la constitution de groupements régionaux ainsi que toute autre initiative mettant en œuvre la légitime défense collective, en attendant que les institutions universelles aient acquis leur plein développement.

60. La France a donné son adhésion et continuera à apporter son concours à ces entreprises régionales de paix, solutions provisoires et fragmentaires, il est vrai, mais justifiées par l'imperfection actuelle de l'Organisation mondiale. Elles seront superflues le jour où celle-ci sera devenue une réalité dont l'autorité s'imposera partout et en toute circonstance. Nous souhaitons ardemment que, bientôt, la guerre devienne matériellement impossible; mais, d'ici là, nous faisons bien de prendre des assurances contre elle. Etre en état de défendre la paix par les armes est le moyen traditionnel, mais non l'unique ni même la meilleure ressource que nous ayons pour prévenir la guerre. Rendre vivant dans les peuples le sentiment de leur solidarité, de l'enchaînement de leurs destins, de l'impossibilité — que nous constatons tous les jours — de résoudre, dans les limites nationales, les plus graves problèmes de l'heure, susciter ainsi l'idée, puis la volonté de coopération supranationale se substituant progressivement aux ressentiments et à la méfiance qu'entretiennent les expériences passées, voilà la tâche, le devoir véritable qui s'impose à la plupart d'entre nous.

61. En Europe avant tout, en Europe où la France occupe une situation privilégiée, les Français ont répondu à tous les appels qui leur ont été adressés à cet égard, par leur propre gouvernement ou par d'autres pays. C'est ainsi qu'a été constitué le Conseil de l'Europe. En seize mois d'existence, l'Assemblée

consultative, qui siège à Strasbourg, s'est efforcée de créer un esprit européen, au-dessus des frontières et au-dessus des partis. Nous saluons les résultats déjà acquis: la naissance d'une conscience supranationale, d'une tâche et d'une responsabilité communes, sans préjudice de la légitime diversité des traditions et des intérêts nationaux. Nous espérons être sur la voie d'une autorité européenne qui, dans certains domaines et dans certaines circonstances, aurait pouvoir de décision.

62. Toutefois, l'organisation de l'Europe et celle de la paix en Europe ne pourront pas être entreprises sérieusement — la France en est consciente — tant que n'aura pas été éliminé le vieil antagonisme franco-allemand, tant qu'au centre de cette Europe subsistera ce foyer de discorde. Mon pays reconnaît le devoir qu'il a de ne pas se dérober à une telle réconciliation; bien plus, il se devait d'en prendre l'initiative. Il l'a prise dans un domaine étranger à toute préoccupation militaire, où seule une coopération pacifique et constructive est en cause, domaine dont l'importance aura, d'autre part, une influence décisive sur l'ensemble des économies ainsi associées.

63. Nous avons proposé — et nous négocions, depuis un peu plus de trois mois, avec l'Allemagne, l'Italie, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg — la mise en commun de nos productions de charbon et d'acier, la création d'un marché unique pour ces deux produits. Ceux-ci circuleront librement sur le territoire de ces six pays, qu'habitent 160 millions d'habitants. Une telle suppression des droits de douane et de toute autre mesure de protection ou de restriction suppose une équivalence des prix de revient qui, jusqu'ici, étaient fort dissemblables dans ces mêmes pays. Il faudra donc s'efforcer d'y mettre en harmonie la politique des salaires et des prix, la législation sociale et fiscale. Cette péréquation des prix de revient ne devra cependant comporter aucun désavantage pour les salariés, mais devra, au contraire, leur ouvrir de meilleures perspectives d'avenir. Une haute autorité nommée par les gouvernements mais agissant sous sa responsabilité propre, définira les règles et veillera à leur observation. Ce sera la première institution supranationale, indépendante à la fois des gouvernements et des intérêts privés. Ses membres ne délibéreront pas et ne voteront pas sur instructions, comme représentants d'intérêts nationaux ou particuliers. Ils ne devront avoir en vue que l'intérêt collectif des pays associés. Les gouvernements seront admis, cependant, à intervenir auprès de cette autorité pour faire valoir préventivement leurs points de vues nationaux et à déférer à une juridiction internationale les décisions qui leur paraissent compromettre gravement les intérêts propres à chaque pays. L'autorité sera enfin responsable de sa gestion devant une assemblée politique interparlementaire qui pourra la désavouer et ordonner son remplacement.

64. Tentative hardie, on le voit sans peine, qui battra en brèche les égoïsmes nationaux en faveur d'une conception supranationale. Il ne s'agira pas d'un cartel qui aurait pour but de maintenir ou d'augmenter les profits, quitte à restreindre la production ou à abaisser les salaires. L'objectif est, au contraire, d'accroître le rendement, la consommation intérieure et l'exportation par une meilleure organisation de la production et par

un abaissement du prix de revient, et de maintenir, d'autre part, le plein emploi.

65. Les pays qui se seront associés en vue d'une tâche si ambitieuse mais essentiellement pacifique ne seront plus tentés de se faire la guerre; bien plus, une guerre entre eux sera devenue impensable et impraticable. Leurs activités économiques s'uniront ou s'aligneront progressivement dans d'autres domaines que celui du charbon et de l'acier. Cette entreprise sera l'œuvre de leurs populations associées. L'expérience d'une autorité supranationale indépendante fera, elle aussi, son chemin, nous l'espérons, assurant des perspectives inconnues jusqu'à présent à la paix de l'Europe.

66. La paix, cette année encore, aura été le refrain de nos discours; elle sera le principal objet de nos travaux, l'idéal poursuivi, comme une chimère qui se dérobe, souvent renié dans les faits. Sommes-nous hypocrites ou simplement impuissants dans cette recherche d'une paix que, cependant, nos populations sont unanimes à vouloir sincèrement, ardemment? Si nous parvenions à éliminer de nos pensées et de nos actions tout égoïsme national, tout préjugé utilitaire, si, dans nos actes et nos décisions, nous savions nous inspirer vraiment des principes que nous enseignent la religion et la philosophie, les choses iraient mieux, nonobstant les inévitables défaillances humaines.

67. Mais, en l'état actuel des esprits, nous abordons trop souvent les problèmes, la solution des conflits, dans un esprit de partisans qui sont, avant toute chose, préoccupés de défendre leurs intérêts particuliers, plus ou moins voilés sous des considérations générales. Les peuples et les gouvernements pourront-ils acquérir et pratiquer un esprit supranational? Voilà le problème qui se pose devant nous. La Charte est basée sur une telle conception; elle la suppose comme une réalité vivante. La Charte est et demeurera faussée dans son application et dans son fonctionnement tant que nous ne nous inspirerons pas, sans arrière-pensée, de l'intérêt collectif de nos pays, tant que nous ne parviendrons pas à faire admettre la primauté du bien commun supranational par nos gouvernements, dans nos parlements et, par voie de conséquence, dans cette Assemblée. Nous en sommes loin, et cependant il faut vivre et agir, sans désespérer.

68. Comment alors servir la cause de la paix dans un monde déchiré, malgré l'âpre compétition des intérêts nationaux, malgré l'antagonisme passionné des idéologies économiques et politiques, malgré, parfois, les préjugés de race et les rivalités traditionnelles? Suffit-il de faire la propagande pour la paix, en laissant subsister les passions qui la menacent? Suffit-il de demander l'interdiction des armes, tant qu'on n'aura pas assuré un minimum de sécurité effective?

69. Une offre nous est faite, depuis trois années consécutives, de nous unir en vue de renforcer la paix, d'empêcher la propagande en faveur de la guerre, d'interdire certaines armes et de réduire la détention des autres. Le moment n'est pas d'étudier les aspects techniques de ces problèmes, qui ne sont pas nouveaux puisqu'ils ont, durant de longues années, occupé déjà la Société des Nations. Mais je voudrais à mon tour, en toute franchise et sans passion ni injustice aucunes, faire une remarque liminaire.

70. Avant de pouvoir parler de paix, il faut créer un climat de paix, rétablir, on l'a déjà dit, la confiance réciproque. Il faut avant tout cesser soi-même les attaques, donner l'exemple d'un esprit pacifique.

71. Or, nous vivons dans une inquiétude généralisée et, ce qui est plus grave, volontairement entretenue. Tantôt ce sont des réclamations territoriales, tantôt l'ingérence directe et violente dans la vie et l'organisation politiques des pays et tantôt l'emprise systématiquement établie et maintenue sur des territoires ennemis ou libérés de l'ennemi. L'expansionnisme idéologique est aussi funeste à la paix que l'expansionnisme impérialiste; il est parfois malaisé de les distinguer l'un de l'autre. L'existence d'Etats satellites est contraire à l'idée de paix autant qu'au principe de la libre détermination des peuples.

72. Il faut que la volonté de paix se manifeste autrement qu'en paroles et en propagande. Il faut que chaque gouvernement, par son comportement pratique, s'efforce de convaincre les autres pays qu'il veut vivre en paix et laisser vivre en paix, c'est-à-dire laisser à chacun d'entre eux la liberté de choisir son régime politique et économique. Il faut que partout on accepte loyalement la coexistence, dans le monde, de régimes différents, respectueux les uns des autres. Il faut notamment que, dans les territoires où se crée ou se reconstitue une organisation politique, ceci puisse se faire librement — les cas échéant, quand il y a des difficultés particulières, sous contrôle international, mais sans contrainte — par des élections et avec les garanties que comporte toute démocratie véritable.

73. Peut-on parler sincèrement de paix, lorsqu'on entretient des organismes qui ont pour but officiellement avoué de porter et d'entretenir l'agitation violente et la guerre civile dans les autres pays?

74. Avant toute discussion ou négociation, je pose la question: Est-on prêt à renoncer à de tels procédés, à dissoudre de telles organisations, à n'avoir recours qu'à des modes de propagande et de revendication qui soient compatibles avec une démocratie libre et ne mettent pas en péril l'existence de l'Etat lui-même? Tant que nous n'aurons pas de réponse précise et convaincante, tant que les attitudes ne seront pas conformes à ces principes, qui sont aussi ceux de la Charte, les conversations seront stériles, les accords un piège et une duperie.

75. Nos peuples sont pour la paix, sincèrement et résolument. Le mot "paix" a pour eux l'enchantement d'une merveilleuse mélodie qu'ils aiment écouter. C'est abuser de leur confiance que de leur soutirer des signatures au bas de pétitions fallacieuses qui prétendent les acheminer vers la paix, alors que les actes contredisent ces intentions.

76. Nous sommes réunis ici pour prouver notre volonté de paix autrement qu'en vaines paroles. Nos peuples et l'Histoire nous jugeront sur la politique que nous mettrons nous-mêmes en œuvre; et quant aux résultats, ils seront en proportion de la ténacité et de la sincérité avec lesquelles nous saurons unir nos efforts.

77. Mon gouvernement, pour sa part, est résolu à persévérer dans la voie qu'il s'est tracée. Fidèle au goût traditionnel de la France pour les idées hardies

et fécondes, il s'attache à faire prévaloir la conception d'une autorité supranationale. C'est en renonçant spontanément à une partie de leur souveraineté au profit d'une telle autorité que les Etats feront la preuve décisive de leur volonté d'édifier un monde pacifique et meilleur. C'est en mettant en commun leurs ressources et leurs énergies nationales qu'ils feront reculer la misère et la guerre.

78. Sir Benegal N. RAU (Inde) (*traduit de l'anglais*): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, comme beaucoup d'autres l'ont déjà fait, de votre élection à la haute dignité de Président de l'Assemblée. C'est la deuxième année de suite que cet honneur revient à un représentant d'un pays d'Asie et si cette élection témoigne évidemment de l'admiration et de l'estime que vous portent vos collègues, elle dénote peut-être aussi l'importance croissante du rôle que joue l'Asie dans les affaires mondiales.

79. L'année 1950 est vraiment une date importante dans l'histoire de ce continent. C'est le 26 janvier 1950 qu'est née la République de l'Inde. Quelque temps auparavant, une autre république se constituait dans le sud-est de l'Asie: la République des Etats-Unis d'Indonésie — devenue depuis la République d'Indonésie — qui possède la plus grande population musulmane du monde. Depuis la plus haute antiquité, l'Inde a été étroitement liée à l'Indonésie et elle espère que, dans un proche avenir, l'Indonésie fera partie de l'Organisation des Nations Unies. Ma délégation est très heureuse qu'à sa dernière séance², le Conseil de sécurité ait adopté, par un vote quasi unanime, la proposition de l'Inde tendant à recommander immédiatement à l'Assemblée générale l'examen de la demande d'admission de l'Indonésie. Nous avons toutes les raisons de croire que l'Assemblée générale acceptera bientôt cette recommandation avec la même sympathie et la même bienveillance.

80. Un autre fait qui a marqué l'année 1950 a été l'apparition de ce que j'appellerai la Chine nouvelle qui, depuis le début de l'année, a fait plusieurs tentatives infructueuses pour se faire représenter au sein de l'Organisation des Nations Unies et de ses divers organes.

81. Comme vous le savez tous, c'est là une question à laquelle le Gouvernement de l'Inde attache la plus grande importance. Quoique notre récent projet de résolution sur cette question [A/1365] ait été rejeté par une majorité qui semble importante [277ème séance], ma délégation est heureuse de constater que la porte n'a pas été définitivement close. Puisque la question doit être remise à l'étude, il n'est pas nécessaire que j'en dise davantage pour le moment, mais je ne puis m'empêcher de corriger une demi-vérité ou une erreur que l'on fait fréquemment. Au cours de ces derniers jours, on a souvent entendu dire, dans certains milieux, que le projet de résolution de l'Inde auquel je viens de faire allusion a été rejeté par une majorité écrasante et l'on rappelle, à ce propos, que 16 pays seulement ont voté en sa faveur alors que 33 ont voté contre et 10 se sont abstenus. Je dois faire remarquer

² Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, Cinquième année, No 45.*

que les votes défavorables comprenaient celui de la Chine nationaliste. Si l'on fait abstraction de ce vote, qui est précisément celui dont on contestait la valeur, il se trouve que l'ensemble des populations des pays qui ont voté contre ce projet de résolution s'élève à 412 millions d'habitants, alors que l'ensemble des populations des pays qui ont voté en faveur du projet est de 809 millions; quant aux délégations qui se sont abstenues, elles représentent 117 millions de personnes. Pour que personne ne s'imagine que les pays favorables à la proposition de l'Inde se composent principalement de pays communistes, j'ai compté séparément les pays dont personne ne peut dire qu'ils sont communistes et qui ont voté en faveur de ce projet de résolution. Leur population se chiffre par 527 millions d'habitants, tandis que la population des pays communistes qui ont voté pour le projet de résolution de l'Inde ne représente que 282 millions. Si donc on se fondait sur l'importance des populations et quand bien même on ne tiendrait compte que des votes représentant les pays non communistes, on pourrait dire que, loin d'avoir été rejeté par une majorité écrasante, le projet de résolution de l'Inde a été, en fait, accepté.

82. Du point de vue international, le conflit de Corée et les mesures prises à cet égard par le Conseil de sécurité ont été les événements les plus importants qui se soient produits en 1950. On a dit que la Société des Nations est morte parce qu'elle ne pouvait ou ne voulait pas agir même devant des faits qu'elle considérait comme une agression. L'année 1950 a montré — ou du moins nous a permis d'espérer — que l'Organisation des Nations Unies ne doit pas nécessairement subir le même sort. Je pourrais mentionner, en passant, que le Gouvernement de l'Inde a longuement discuté, au cours d'une session spéciale de son Parlement tenue au début d'août, pour savoir s'il fallait appuyer ou accepter les résolutions capitales du Conseil de sécurité. Durant les débats qui ont duré plusieurs jours, on a tenu compte, non seulement des faits qui étaient connus lorsque le Conseil de sécurité avait adopté ces résolutions, mais aussi des événements qui se sont produits depuis. Finalement, le Parlement de l'Inde a décidé, sans aucune opposition, de soutenir le gouvernement dans sa décision d'appuyer les mesures prises par le Conseil de sécurité. Au cours du débat, le Premier Ministre de l'Inde a déclaré:

“Nous estimons, premièrement, que la Corée du Nord a, de toute évidence, commis une agression contre la Corée du Sud; la Corée du Nord est donc dans son tort, et il faut condamner sa conduite et s'y opposer. Nous estimons, en second lieu, qu'il faut empêcher la guerre de s'étendre au-delà de la Corée. Enfin, nous devons rechercher les moyens de mettre fin à cette guerre. C'est aux Coréens eux-mêmes qu'il appartient de décider de l'avenir de la Corée.”

83. La question de l'avenir de la Corée et de Formose figurera parmi les plus importantes que nous ayons à examiner au cours de la session actuelle. Il s'agit d'anciens territoires japonais dont le sort a déjà fait l'objet, dans le passé, de certaines déclarations, mais n'a pas encore été réglé. On se rappelle que, l'année dernière, nous avons été saisis d'un problème analogue, à savoir le sort de quelques-unes des anciennes colonies italiennes. Les quatre Grands n'avaient pas pu se mettre

d'accord sur ce point et la question a été portée devant l'Assemblée générale. Nous l'avons renvoyée à l'une de nos commissions, qui l'a renvoyée à son tour à une sous-commission; après plusieurs semaines de travail, cette sous-commission a proposé une solution qui a été, finalement, approuvée à une très forte majorité par l'Assemblée générale [résolution 289 (IV)]; en ce qui concerne certains territoires, la décision a été unanime et aucun des quatre Grands eux-mêmes, qui n'avaient pu se mettre d'accord auparavant, ne s'y est opposé. Ma délégation espère que nous pourrions résoudre avec le même succès les questions de Corée et de Formose.

84. La discussion relative au sort de la Corée — et c'est, sous un nom un peu différent, la première question à l'ordre du jour de la Première Commission — serait grandement facilitée si l'on parvenait rapidement à rétablir la paix dans ce pays.

85. Ma délégation a toujours porté un vif intérêt aux peuples des territoires non autonomes. Le rapport du comité spécial³ qui a examiné les renseignements relatifs aux conditions économiques, sociales et de l'enseignement dans ces territoires sera soumis, en temps voulu, à l'examen de l'Assemblée générale. Pour l'instant, ma délégation ne fera, à ce sujet, qu'une ou deux observations d'ordre général.

86. Les renseignements transmis au Secrétaire général par les Puissances administrantes se trouvent incontestablement limités par l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte qui ne mentionne pas expressément les conditions politiques régnant dans ces territoires. Cependant, l'Assemblée générale ne peut pas ignorer le sens général de l'Article 73 pris dans son ensemble, qui promet aux peuples de ces territoires, jusqu'à ce qu'ils soient parvenus à l'autonomie complète, une administration conforme à certains principes essentiels: aux termes de la Charte, il faut reconnaître la primauté des intérêts des habitants, les traiter avec équité, les protéger contre le abus et développer leur capacité de s'administrer eux-mêmes. Ces principes doivent s'appliquer à tous les aspects de l'administration sans aucune réserve, et ce n'est qu'il convient de respecter la culture des diverses populations et leurs aspirations politiques.

87. L'Assemblée générale doit, chaque fois qu'elle le pourra, encourager dans les territoires non autonomes la collaboration la plus entière entre les Puissances administrantes et les diverses institutions spécialisées.

88. Les régions insuffisamment développées ont un besoin urgent d'assistance. La misère, les maladies, l'ignorance et la famine sont très répandues dans ces régions et il est absolument nécessaire — pour employer une fois de plus les termes de la Charte — de favoriser des mesures constructives de développement. Dans bien des pays du monde, notamment en Asie et en Afrique, où des millions d'êtres humains sont sujets de Puissances étrangères, on assiste à une évolution qui donne naissance à des situations de plus en plus graves et dangereuses. Dans beaucoup de ces territoires, les populations se rendent compte de plus en plus nettement, à la fois de leur situation arriérée au point de

³ Voir les Documents officiels de l'Assemblée générale, Cinquième session, Supplément Nos 17 et 17 A.

vue économique et social et de leur état de dépendance politique. Dans ces conditions, les doctrines révolutionnaires prennent racine et se propagent avec une rapidité extraordinaire.

89. Si les Puissances administrantes veulent affermir la paix et la sécurité, et c'est là un de leurs devoirs principaux aux termes de l'Article 73, il importe qu'elles modifient selon l'esprit des temps la conception de leurs rapports avec les territoires non autonomes qu'elles administrent.

90. On a dit que le Cachemire était l'un des points névralgiques de l'Asie. Sir Owen Dixon, médiateur des Nations Unies, vient de soumettre son rapport⁴ au Conseil de sécurité; je n'ai donc pas grand-chose à dire ici sur la question. Ma délégation espère que le Conseil prendra bonne note de l'opinion que Sir Owen Dixon lui-même était disposé à adopter, à savoir que, quand les éléments hostiles ont franchi, le 20 octobre 1947, la frontière du Cachemire et quand des unités des forces régulières du Pakistan ont pénétré, en mai 1948, sur le territoire de l'Etat, ces actes constituaient des violations du droit international.

91. L'un des plus grands maux dont souffre actuellement le monde est la discrimination raciale; c'est pourquoi le code de bien des pays proscribit cette discrimination. Il est donc étonnant qu'à l'heure actuelle un Membre quelconque des Nations Unies puisse se lancer de propos délibéré dans une politique de discrimination sanctionnée par la loi. Une telle politique finira par provoquer des conflits raciaux entre continents et constitue, par conséquent, une menace à la paix du monde. On ne peut pas plus l'excuser en arguant de la juridiction intérieure qu'on ne peut justifier l'emmagasinage de dynamite en alléguant l'inviolabilité du domicile.

92. Plusieurs délégations ont déjà signalé que le Conseil de sécurité n'a pu agir comme il l'a fait en juin et juillet que par suite d'un concours fortuit de circonstances qui ne se reproduira pas et l'Assemblée générale a été saisie de certaines suggestions tendant à créer ou à mettre en mouvement un autre mécanisme pour faire face à l'avenir à des situations du même genre.

93. Ces suggestions méritent d'être examinées avec le plus grand soin et l'Assemblée ne manquera pas de le faire en temps utile; pour le moment, je voudrais attirer l'attention sur une question plus essentielle que les questions de procédure. A l'origine de tous les conflits intérieurs et extérieurs aux Nations Unies se trouve la crainte constante d'une agression. Un grand historien anglais, Arnold Toynbee, écrivait au mois d'août 1947 :

"Nous estimons, en Occident, que la Russie est l'agresseur, et, en effet, vue par des yeux occidentaux, elle en a toutes les apparences... Or, aux yeux des Russes, les apparences sont exactement contraires⁵."

94. L'historien passe ensuite en revue les raisons historiques de cette crainte mutuelle d'agression; nous

n'avons pas à nous occuper ici de ces raisons. Ce qui nous intéresse directement, c'est de savoir si nous pouvons faire quelque chose pour mettre fin à la crainte qui règne incontestablement des deux côtés; en effet, tant que cette crainte, si absurde qu'elle soit, existera de part et d'autre, nous ne pourrons échapper au cercle vicieux des armements et des contre-armements. Nous pouvons être assurés que dans aucune partie du monde, que ce soit en Occident, en Orient, en Extrême-Orient ou dans n'importe quelle autre région, les peuples ne veulent la guerre; et pourtant, ils se sentent obligés de dépenser des sommes énormes pour se défendre contre une agression. Ne pouvons-nous rien faire pour dissiper cette crainte constante et si coûteuse de la guerre?

95. La question est d'une telle importance que je ne puis m'abstenir de formuler, en toute modestie, une ou deux suggestions. Les Ministres des affaires étrangères des Etats-Unis, de l'Union soviétique, du Royaume-Uni et de la France sont tous à New-York ou peuvent aisément y venir. Ne pourraient-ils se réunir entre eux ou en présence d'autres personnalités pour examiner ou réexaminer tout au moins les questions les plus importantes sur lesquelles ils ne sont pas d'accord? Ne pourraient-ils organiser des rencontres analogues à ces réunions périodiques spéciales du Conseil de sécurité que prescrit le paragraphe 2 de l'Article 28 de la Charte?

96. Il se peut que ces discussions n'aient pas donné beaucoup de résultats jusqu'ici et il est possible qu'elles échouent encore; mais l'essai vaut la peine d'être tenté. Ne dussent-elles servir à rien d'autre, les ministres pourraient au moins y réaffirmer conjointement ce que chacun de leur pays a déjà affirmé individuellement en signant la Charte, à savoir qu'ils s'efforceront de régler tous leurs différends internationaux par des voies pacifiques, et l'effet moral d'une telle déclaration sur le monde angoissé serait loin d'être négligeable.

97. D'ailleurs, rien n'obligerait à s'arrêter là et l'on pourrait aller plus loin. Les pays intéressés pourraient, par exemple, procéder à des échanges de missions de bonne volonté, officielles ou non. Il pourrait en naître d'autres initiatives encore, jusqu'à ce que toute l'atmosphère ait été purifiée. Lorsque la crainte de la guerre aura été réduite au minimum — car personne n'imagine qu'elle nuise disparaître complètement — nous pourrions nous consacrer sans réserve aux tâches de la paix.

98. Je crois qu'à l'heure actuelle, le total des dépenses de l'Organisation des Nations Unies au cours d'une année normale est inférieur à l'intérêt annuel — je dis bien: l'intérêt annuel — du coût de l'équipement nécessaire pour la production d'une seule bombe atomique. Cela donne une idée du gaspillage colossal qu'entraîne la crainte de la guerre, sans parler du caractère destructif de la guerre elle-même. Si je me suis permis de formuler ces suggestions, c'est parce qu'il y a dans le monde tant de détresse humaine — souvent évitable, mais parfois causée par des calamités naturelles inévitables, comme c'est le cas aujourd'hui dans de vastes régions de l'Inde — et que l'Organisation des Nations Unies, avec un budget élargi, peut beaucoup pour atténuer cette détresse.

99. La délégation de l'Inde étudiera avec le plus grand intérêt les projets de résolutions annoncés par la

⁴Voir le document S/1791.

⁵Voir Toynbee, Arnold J.: *Civilization on Trial*, Oxford University Press, New-York, 1943, page 167.

délégation yougoslave [282^{ème} séance]. L'un d'eux est conforme à une suggestion que la délégation de l'Inde a faite récemment au Conseil de sécurité à propos du conflit de Corée⁹.

100. Je voudrais, pour terminer, faire entendre une faible note d'espoir en citant les paroles d'un biologiste renommé :

“L'homme peut éviter la guerre. On peut offrir d'autres exutoires à son agressivité et organiser son système politique de manière à rendre la guerre moins probable. Rien de tout cela n'est impossible; mais cela exigera une somme énorme de réflexion et de travail.”

101. M. SHARETT (Israël) (*traduit de l'anglais*) : Avant de formuler mes observations, je voudrais associer ma délégation, ainsi que le peuple d'Israël, à l'hommage qui a été rendu du haut de cette tribune au grand Sud-Africain, Jan Christiaan Smuts. Le monde a perdu en lui un homme politique d'un courage exceptionnel, à l'esprit créateur et à la vision hardie. Israël et le peuple juif pleurent la disparition d'un champion de l'humanité dont l'amitié et l'appui constants furent pour eux une source inépuisable de force morale. Le nom du maréchal Smuts jette un éclat éternel sur l'histoire de la lutte de l'humanité pour la justice et la liberté.

102. La question qui plane comme une menace sur cette Assemblée est de savoir si le monde survivra à la division politique actuelle ou s'il y succombera. La question se pose ainsi : des régimes rivaux peuvent-ils cohabiter en paix ou leur lutte doit-elle se terminer par un conflit meurtrier ? Fondés sur des philosophies opposées et des modes d'existence différents, ces régimes peuvent-ils atteindre un niveau de modération et de tolérance mutuelle, et laisser le problème se résoudre grâce à une évolution pacifique, ou seront-ils irrésistiblement amenés à une guerre d'annihilation totale ? Toutes les nations, quelles que soient leurs doctrines politiques, découvriront-elles, dans la défense de leur civilisation et de leur existence même, un objectif commun, ou l'humanité doit-elle renoncer à toute espérance ? Le progrès scientifique sera-t-il un instrument de salut ou l'arme du suicide ?

103. Soyons francs et honnêtes. Une réponse optimiste à ces questions n'offre pas de garantie suffisante et les bonnes intentions ne suffiront pas à conjurer le danger. Il faut affronter courageusement cette menace qui met en péril notre existence même ; il n'est pas certain qu'un effort collectif des peuples pour se sauver eux-mêmes demeure vain. Plus l'on se montrera résolu dans l'effort, plus les chances de succès seront grandes.

104. On simplifie à l'excès la question en divisant le monde en deux camps. Dans les pays mêmes qui ont adopté le régime soviétique, l'uniformité est loin d'être absolue. Dans les autres parties du monde, il règne une grande diversité de régimes constitutionnels et de systèmes sociaux. Il est fallacieux de tracer une ligne de démarcation entre l'impérialisme et la véritable fraternité des peuples. L'impérialisme n'est pas l'attribut d'une philosophie sociale, mais le produit de la puis-

sance matérielle. Il n'est pas exact non plus de présenter le problème comme la lutte du capitalisme contre le socialisme. Nombreux sont ceux qui contestent l'affirmation selon laquelle le communisme, tel qu'il est pratiqué dans l'Union soviétique, doit être accepté comme la seule véritable forme de la société socialiste. D'autre part, dans plus d'un pays de démocratie orthodoxe, il apparaît peu à peu des modes d'existence que l'on a raison d'appeler socialistes. Des progrès sociaux importants se réalisent sans aucun recours à la violence, sans atteinte à la liberté.

105. La question n'est pas de savoir comment il faut juger tel ou tel système, et lequel est supérieur aux autres, mais de savoir si un régime que certains gouvernements, à tort ou à raison, estiment supérieur doit être imposé par la force aux autres pays, soit par l'invasion, soit par des manœuvres subversives à l'intérieur même du pays.

106. Voilà le nœud de la question. Il ne s'agit pas de savoir si, du point de vue moral, cette imposition d'un régime par la force serait juste ou injuste. Le fait capital est que toute tentative visant à imposer par le fer et par le feu un régime au-delà des frontières d'un Etat ou à l'établir au moyen d'une intervention évoque immédiatement le cauchemar d'une catastrophe mondiale. L'ordre international actuel est un organisme extrêmement délicat, qui se maintient de façon précaire au bord d'un précipice. Tout choc violent peut provoquer le désastre. En cette période d'extrême tension, tout mouvement militaire, et même tout acte politique, doit être jugé selon ses effets sur la paix mondiale, non seulement parce que la guerre est un mal, mais parce que la paix est devenue le synonyme de la vie.

107. La jeune démocratie d'Israël puise son inspiration à des sources très anciennes ; mais elle a, en même temps, l'ambition de rivaliser avec ce que la société moderne a de meilleur. La liberté est l'âme même de l'existence et du développement d'Israël ; sa démocratie est fondée sur une totale liberté politique et culturelle dans son régime intérieur et sur la faculté, pour ses citoyens, d'entrer sans contrainte en rapports avec le monde extérieur. Pour défendre sa liberté contre toute menace, Israël est prêt à combattre avec la détermination qui l'animait lorsqu'il combattait pour son indépendance.

108. Mais, si attaché qu'il soit à ces principes de véritable démocratie, si vif que soit son espoir de voir ces principes triompher partout, Israël reconnaît pleinement le droit des autres pays à se faire les artisans de leur propre salut et à réaliser leur destin selon des principes différents. La tolérance mutuelle entre civilisations politiques différentes est la pierre angulaire de la sécurité mondiale. Une attitude scrupuleuse de non-intervention dans le régime intérieur des autres constitue le bouclier universel de la paix et de la stabilité.

109. La prépondérance que les grandes Puissances exercent dans les affaires mondiales leur impose la responsabilité principale de la sauvegarde de la paix internationale. Cette situation particulière des cinq membres permanents du Conseil de sécurité est reconnue spécifiquement par la Charte. Et c'est justement parce que les difficultés internationales s'accusent plus vivement dans les relations de ces Puissances et parce

⁹ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité*, No 29.

que leur comportement a des conséquences décisives sur le sort du monde entier, que leur modération et leur sens des responsabilités doivent servir d'exemple à tous. En conséquence, toute initiative tendant à unir les cinq grandes Puissances dans une action concertée en vue de la paix universelle comme celle qu'ont proposée ici plusieurs représentants, et notamment le représentant de l'Union soviétique [279ème séance], doit être accueillie avec enthousiasme par toutes les autres nations. Il est évident qu'une telle tentative, si elle connaît le succès, est la voie la plus sûre et la plus directe vers le but.

110. Mais l'approbation d'une méthode ne signifie pas toujours la foi en son succès. Bien que l'on puisse affirmer qu'aucune des grandes Puissances n'est véritablement résolue à la guerre, il se peut qu'un accord positif entre elles soit en voie de se réaliser, mais il se peut aussi que non. En pratique, cet accord semble aujourd'hui assez éloigné. Pourtant, le monde désire passionnément la paix et il ne faut épargner aucun effort pour la réaliser. On ne peut laisser le sort du monde dépendre de l'éventualité d'un accord entre les cinq grandes Puissances. S'il n'y a pas unanimité dans ce petit groupe, alors l'ensemble doit prendre à la majorité toutes mesures qui, dans le cadre de la Charte, s'avèreraient possibles et efficaces. Même dans cette éventualité, un accord entre les cinq grandes Puissances constituerait pour la paix un pilier d'une valeur inestimable; mais, à défaut de cet accord ou en attendant qu'il intervienne, un autre effort s'impose. De toute façon, rien ne peut libérer la grande masse des Etats, moyens et petits, de leur propre part de responsabilité dans le maintien efficace d'un système mondial de sécurité collective.

111. Les cas d'agression constituent malheureusement une caractéristique du monde d'après-guerre. Une guerre d'invasion s'est déclenchée contre Israël et le Conseil de sécurité n'a pu rassembler la majorité requise pour l'enrayer. Le cas s'est reproduit en Corée et, cette fois, le Conseil de sécurité a agi avec l'approbation totale de la plupart des Etats Membres des Nations Unies. En une heure de crise aiguë, l'Organisation des Nations Unies a subi avec succès l'épreuve de l'action. Mais si le Conseil de sécurité doit demeurer encore bloqué dans une impasse, qu'advient-il de l'autorité de l'Organisation? Doit-on renoncer à ce rempart de la paix tant que les grandes Puissances ne seront pas parvenues à s'entendre? Ce serait, en vérité, un jour bien sombre dans l'existence de nombreux pays — ou plutôt dans l'existence de l'humanité tout entière — si les hommes, dans leur cœur, devaient jamais douter que les Nations Unies soient capables de protéger le monde contre les calamités de la guerre.

112. Le dilemme est inéluctable. Ou bien l'on trouvera un moyen sûr d'armer les Nations Unies contre l'agression, ou bien le monde devra rechercher d'autres remèdes et laisser l'Organisation internationale mourir d'impuissance.

113. C'est pour cette raison que les propositions ébauchées du haut de cette tribune par la délégation des Etats-Unis [279ème séance] méritent une étude sérieuse. Seules l'éventualité d'une renaissance de la coopération complète entre les cinq grandes Puissances et la possibilité pour le Conseil de sécurité, dans sa

composition pleinement représentative, de démontrer qu'il est capable de traiter promptement et efficacement les menaces à la paix du monde, pourraient faire paraître cette étude prématurée.

114. Pour être pleinement efficace, l'Organisation des Nations Unies doit être universelle. La situation actuelle, dans laquelle un nombre considérable d'Etats indépendants et pleinement souverains se trouvent en dehors de cette grande œuvre de discipline et de responsabilité internationales, est injuste, anormale et dangereuse. Plutôt que d'admettre certains Etats jugés indésirables, on a préféré exclure un plus grand nombre d'Etats pleinement qualifiés à tous égards; c'était prendre un parti dont la délégation d'Israël doute qu'il soit sage. Dans la situation actuelle du monde, il n'est que naturel que le schisme qui prévaut au sein de l'Organisation se reflète également parmi ceux qui cherchent à s'y faire admettre. L'admission immédiate de tous les candidats qualifiés n'ajouterait rien à la complexité de la structure des Nations Unies, alors que les avantages qui résulteraient de son universalité sont patents.

115. La question de la représentation de la Chine présente le cas d'espèce le plus remarquable. Si différente que la conception qu'Israël se fait de la démocratie puisse être de celle que soutient le nouveau Gouvernement de la Chine, Israël, pour des raisons analogues à celles qu'ont exposées ici d'une façon si convaincante les représentants de l'Inde, de la Suède [285ème séance], des Pays-Bas [281ème séance] et du Pakistan [283ème séance], se trouve parmi les seize Etats qui ont reconnu ce gouvernement. Ma délégation estime que les Nations Unies seraient malavisées de soutenir artificiellement, au mépris des réalités les plus évidentes, un régime du passé qui a perdu son emprise sur le territoire et sur le peuple qu'il prétend représenter. Si le nouveau régime de la Chine est sincèrement disposé à assumer les obligations qu'impose la Charte, les chances de paix pour l'Asie et pour le monde entier augmenteraient du fait de son admission.

116. Ma délégation insiste cependant pour qu'il y ait une exception au principe de la participation universelle à la société internationale organisée. Cette exception concerne l'Allemagne, de l'Est comme de l'Ouest, et les autres pays où demeurent au pouvoir les régimes qui ont naguère été les alliés du nazisme. Le peuple d'Israël et les Juifs du monde entier assistent avec consternation et détresse à la rentrée progressive de l'Allemagne dans la famille des nations, malgré ses antécédents révoltants, bien que ses fautes ne soient pas expiées et que ses sentiments n'aient pas changé.

117. Tout permet de croire que l'esprit mauvais du nazisme domine encore la mentalité allemande. La presse mondiale fait état des manifestations cyniques d'une perversité identique et impénitente de la part des nouveaux apôtres de la doctrine nazie, qui relève la tête. La réapparition alarmante d'organisations de masse, d'esprit nazi, constitue un fait saillant de la situation. Sous un vernis ostensiblement pacifique, les vieilles haines brûlent encore de leur flamme dévorante. Après avoir exterminé la masse des Juifs européens et avoir réduit à un nombre insignifiant ceux qui leur

survivent en Allemagne même, les nazis s'acharnent maintenant sur les morts en profanant les cimetières et en détruisant les tombes.

118. La politique de relâchement suivie actuellement dans les deux parties de l'Allemagne insulte la mémoire sacrée de martyrs innombrables, trahit les sacrifices consentis pour le renversement du nazisme et ouvre la voie à des agressions, des sauvageries et des horreurs nouvelles. Il est à craindre que, très bientôt, le seul vrai bénéficiaire de la crise mondiale actuelle ne soit le pays même qui, par la violence brutale, a provoqué la dernière guerre mondiale, a forcé les peuples pacifiques du monde à prendre les armes pour la défense de la paix et de la démocratie et se trouve directement à l'origine de la création de l'Organisation des Nations Unies, dont le but est d'empêcher le renouvellement de pareilles calamités.

119. L'holocauste dont l'Allemagne a affligé l'Europe peut nous offrir des éléments de comparaison pour l'examen du grave problème de l'énergie atomique. La bombe atomique est une arme terrible, et cependant l'Allemagne n'a pas eu besoin de ce moyen d'annihilation massive pour mettre à mort, de sang-froid, six millions de Juifs — hommes, femmes et enfants — et un nombre presque égal de ressortissants d'autres peuples réduits en esclavage. Les fours crématoires, les chambres à gaz et même de simples pelotons d'exécution se sont avérés des instruments d'extermination massive aussi efficaces que l'arme atomique. Il n'y a pas de bornes à la brutalité massive organisée et aux souffrances que l'on peut impunément, au cours d'une guerre, infliger à des populations innocentes, à l'arrière du front et derrière les fils de fer barbelés.

120. Le fléau qu'il faut abjurer, condamner, mettre hors la loi, prévenir, empêcher et écraser, c'est la guerre d'agression. L'utilisation de l'arme atomique n'est qu'un des corollaires hideux de ce mal fondamental. Avant de prohiber cet engin de destruction massive et les autres, il faudrait mettre l'agression hors la loi et l'empêcher de façon effective, en respectant strictement la Charte et en la faisant respecter avec détermination.

121. Reste à savoir — et c'est la question cruciale — qui triomphera ou des forces qui divisent le monde ou de l'Organisation créée pour l'unir. De simples mots ne peuvent suffire à résoudre ce problème. Il s'agit, en réalité, d'un défi à notre intelligence et à nos qualités pratiques d'hommes d'Etat. Nous ne pouvons résoudre cette question que si nous sommes effectivement capables d'agir de concert.

122. Mais il ne s'agit pas seulement de s'opposer sans retard à l'agression. Il faut attaquer le mal à sa racine. Il faut éliminer les causes de mécontentement, de lutte, de rébellion et d'intervention armée. Les réalisations constructives constituent le remède radical, alors que les actions de police — bien que souvent indispensables — ne représentent qu'un simple palliatif. La pauvreté, la maladie et l'ignorance sont les maux qu'il faut combattre et vaincre.

123. On a souligné à juste titre, au cours de ce débat, que le bien-être de l'individu et des masses d'individus constitue l'objectif véritable de tous nos efforts. Les

immenses continents de l'Asie et de l'Afrique fourmillent de centaines de millions d'êtres humains qui croupissent dans le dénuement et la misère. Ils ne peuvent jouir des bienfaits de la vie civilisée et, de ce fait, l'horizon du monde se trouve assombri par une menace grave et toujours présente. Même si l'actuel conflit mondial est résolu pacifiquement, la paix du monde sera en danger aussi longtemps que subsisteront, sur une échelle gigantesque, des inégalités flagrantes dans la répartition des richesses et des bienfaits de l'instruction. La suppression, ou, tout au moins, l'atténuation de ces inégalités, est certes la tâche la plus urgente et la plus constructive qui s'impose aux hommes d'Etat du monde.

124. L'Organisation des Nations Unies ne fait encore que commencer à s'atteler à de vastes programmes de développement économique et à l'utilisation des ressources scientifiques et technologiques du monde dans l'intérêt de tous. Dans le mémoire, marqué d'un grand sens politique et pratique, qui expose un plan de vingt ans pour assurer la paix [A/1304], le Secrétaire général détermine clairement l'influence capitale du bien-être social et économique sur les possibilités de sécurité internationale. Il dépeint l'Organisation des Nations Unies non seulement comme un rempart contre l'agression, mais encore comme un instrument positif d'émancipation et de progrès économique. C'est à ce point de vue que l'Organisation des Nations Unies représente la plus grande promesse positive pour l'avenir de l'humanité et, en tout premier lieu, pour les régions non développées, les régions insuffisamment développées et les régions économiquement et socialement arriérées.

125. En ce qui le concerne, l'Etat d'Israël a entrepris la réalisation d'un programme ambitieux de reconstruction et de remise en valeur dans le cadre de ses possibilités très limitées et avec l'aide, bien trop insuffisante encore, qu'il reçoit de l'extérieur. Il a agi ainsi pour renforcer sa position et remplir sa mission historique. Il en résulte que tout notre pays change d'aspect à vue d'œil. Notre population a augmenté de 75 pour 100 dans les vingt-huit derniers mois. Des masses de Juifs, poussés par la misère et la peur et attirés par la promesse de la liberté et de la dignité, immigrèrent et s'installent. Leur entrée même en Israël élimine certaines causes de faiblesse et de danger pour le peuple juif et le monde entier. Bon nombre d'entre eux sont ainsi tirés des profondeurs d'arriération et de dénuement où ils vivaient, pour vivre d'une manière civilisée et produire davantage.

126. Cela n'est possible que grâce au développement accéléré de toutes les ressources naturelles disponibles dans le pays et à l'utilisation intensive des découvertes de la science et de la technique. Le pays sort de sa léthargie séculaire et le niveau de vie de la population s'élève.

127. Si nos voisins entendaient l'appel du Conseil de sécurité et entretenaient avec nous des relations pacifiques, au lieu de compliquer la situation par de fausses accusations et de prolonger les souffrances des réfugiés arabes en retardant le règlement de la question, nous pourrions entreprendre, en commun, dans l'intérêt du Moyen-Orient tout entier, les réalisations indispensables. Quoi qu'il en soit, ce qui se réalise — ou tout au

moins se tente — dans le domaine du développement, à l'intérieur des frontières étroites d'Israël, par l'action isolée d'un petit Etat, pourrait certainement se réaliser sur une vaste échelle si les efforts de plusieurs nations se conjuguèrent partout où des populations nombreuses réclament de meilleures conditions sanitaires, de l'instruction et une activité créatrice.

128. Nous devons faire face à une tâche double. L'Organisation des Nations Unies doit avoir pour mot d'ordre la fermeté à l'égard de l'agression, d'où qu'elle vienne et où qu'elle se produise, et une prévoyance hardie dans la lutte contre les fléaux humains que sont la pauvreté et l'ignorance. Sans la paix, aucun progrès n'est possible, et il ne peut y avoir de paix permanente sans progrès. Le but même de l'organisation internationale est d'atteindre ces deux objectifs qui n'en font qu'un dans l'espoir de l'humanité.

129. M. GONZALEZ (Venezuela) (*traduit de l'espagnol*): Dans le rapport annuel du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation⁷ qui, avec le rapport du Conseil de sécurité⁸, constitue le point de départ de cette discussion générale, on peut distinguer deux questions principales.

130. La première est l'échec subi par les grandes Puissances, qui ont gagné la deuxième guerre mondiale, dans les efforts qu'elles ont déployés en vue d'aboutir à un accord sur les traités de paix avec les pays vaincus. Cette fâcheuse situation, si l'on n'y remédie pas, influera sur l'activité de l'Organisation dans l'avenir comme elle l'a fait jusqu'à présent.

131. La deuxième question est l'action que l'Organisation des Nations Unies a entreprise en vue de redresser la situation en Corée et de restaurer la paix.

132. Dans une situation comme celle qui existe aujourd'hui, je pourrais peut-être user de la liberté de me taire. Lorsque les problèmes sont si délicats, lorsque les passions et les suspicions sont exacerbées au plus haut point, une seule expression malencontreuse, une seule intention mal interprétée suffisent à aggraver encore les différends. Et pourtant, les faits soumis aujourd'hui à l'Assemblée sont d'une nature telle que, de l'avis de ma délégation, les Membres des Nations Unies ne sauraient se soustraire au devoir d'exposer clairement leur point de vue sur le fonctionnement général de l'Organisation.

133. Il est généralement admis que la situation du monde, au moment où se réunit cette Assemblée, est plus alarmante qu'à tout autre moment depuis 1945. Aussi bien le Président sortant de l'Assemblée, le général Romulo, que M. Nasrollah Entezam, qui dirige d'une façon brillante nos débats actuels, ont appelé là-dessus notre attention dans les allocutions qu'ils ont prononcées le jour de l'ouverture de la présente session.

134. Pour les uns, le mouvement vers l'universalité de l'Organisation des Nations Unies ne progresse qu'à un rythme ralenti, car nombreux sont les Etats qui, pour des raisons que nul n'ignore, se sont vu refuser l'admission dans l'Organisation. Pour d'autres, l'esprit

de San-Francisco a fait faillite et, par conséquent, il en va de même de l'œuvre qu'il a animée. On entend partout critiquer la faiblesse des Nations Unies. Fréquemment aussi, les critiques rappellent l'exemple de la Société des Nations.

135. Permettez-moi de ne pas partager, d'une façon générale, cette tendance pessimiste. Il est certain qu'en examinant le rapport du Secrétaire général, ainsi que ceux d'autres organes, principaux et subsidiaires, des Nations Unies, on en vient à constater, une fois de plus, la disproportion qui existe entre la diversité et l'efficacité des travaux accomplis par l'Organisation dans le domaine qu'on appelle technique et les résultats fort peu satisfaisants obtenus dans le domaine politique.

136. Les principes de la Charte expriment les aspirations de tous les hommes de bien: paix, justice, sécurité, égalité des nations grandes et petites; ces principes visent à affermir la "foi dans les droits fondamentaux de l'homme... à favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande".

137. En élaborant la Charte, outre ces affirmations de principe, on a tenu compte du fait que le monde n'est ni statique ni immobile; on a envisagé l'entrée en jeu de forces dynamiques, parfois très différentes de celles qui existaient auparavant, ainsi que les moyens à employer en vue de résoudre, dans un esprit de collaboration et d'harmonie, les problèmes que ces forces nouvelles pourraient susciter.

138. Mais il faut beaucoup de temps pour que les grandes idées portent leurs fruits et pénètrent l'esprit des hommes et des peuples. Il faut se rappeler les nombreux siècles qui se sont écoulés avant qu'on ait pu établir et affermir les règles juridiques qui confèrent la stabilité aux rapports entre individus et qui sont à présent presque universellement acceptées. On reconnaîtra alors que le fait même qu'on ait pu réaliser des progrès dans l'ordre international en ce qui concerne le règlement des rapports entre Etats d'après des principes qui, jusqu'à présent, ne faisaient l'objet que de pures spéculations doctrinales, peut être considéré comme un indice favorable.

139. En dépit d'immenses difficultés, l'Organisation des Nations Unies a avancé, lentement mais sûrement, vers la réalisation de ces objectifs. Je suis convaincu que, si l'Organisation n'avait pas existé, le monde se trouverait livré au plus profond des chaos. Et je ne fais pas cette déclaration par pur idéalisme. Je parle plutôt avec réalisme, car nous devons tenir compte du fait incontestable et maintes fois renouvelé que chaque faillite apparente d'un organisme international de caractère universel a été suivie d'un effort redoublé en vue de créer un organisme meilleur et plus dynamique.

140. Que ceux qui prétendent que l'Organisation des Nations Unies a le même défaut dont souffrait la Société des Nations — défaut qui a finalement causé la perte de celle-ci — que ceux-là se rappellent ce qui s'est passé lorsque, entre 1931 et 1939, la SDN s'est trouvée en face des agressions qui se sont succédé depuis la Mandchourie et jusqu'à la Tchécoslovaquie, en passant par l'Ethiopie, la Chine et tant d'autres. Qu'ils comparent la carence de la Société des Nations

⁷ Voir les Documents officiels de l'Assemblée générale, Cinquième session, Supplément No 1.

⁸ Ibid., Supplément No 2.

avec l'attitude qu'a adoptée l'Organisation des Nations Unies vis-à-vis des questions de la Grèce, de la Palestine, de l'Inde-Pakistan, de l'Indonésie et de la Corée.

141. Dans tous ces cas, l'Organisation des Nations Unies a fourni les moyens nécessaires pour restaurer la paix et, en Corée, pour repousser l'agression. Nous espérons que, lorsque la paix sera rétablie, elle prendra les mesures qui s'imposent en vue de pacifier les esprits en créant une ambiance de justice dans un régime de liberté.

142. C'est précisément cette attitude résolue prise par le Conseil de sécurité dans le cas de la Corée et l'appui que ce Conseil a rencontré auprès de l'immense majorité des États Membres, qui ont fait renaître l'espoir chez les plus sceptiques et qui ont imposé silence aux détracteurs de l'Organisation.

143. Nombreux sont, cependant, ceux qui affirment que l'aspect le plus grave de la situation actuelle n'est pas tant le problème du rétablissement de la paix en Corée, que l'opposition d'un des membres du Conseil de sécurité, qui dispose du droit de veto et qui se refuse à accepter la position prise par le Conseil et par cinquante-trois États Membres sur les cinquante-neuf que compte l'Organisation des Nations Unies, au sujet de l'action armée des autorités de la Corée du Nord contre la République de Corée, État qui a été créé et qui fonctionnait sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies.

144. La chose devient plus évidente encore du fait que, pendant un certain temps, nous avons vu le Conseil fonctionner normalement et prendre des mesures appropriées et concrètes pour repousser l'agression, toutes mesures conformes à la Charte et à l'interprétation donnée à celle-ci et aux événements par la majorité.

145. Par suite des circonstances particulières qui ont entouré l'affaire de Corée, le Conseil, depuis le 1er août dernier, a révélé, une fois de plus, les vices de son fonctionnement et mis en relief, dans toute son ampleur, le danger que la délégation du Venezuela, entre autres, a signalé à San-Francisco au moment où elle a accepté le système de vote proposé par les grandes Puissances pour le Conseil de sécurité. A cette occasion, la délégation du Venezuela a déclaré — et je cite: "Nous voterons donc en faveur du texte de Yalta, sinon à contre-cœur, du moins sans enthousiasme. Quoi qu'il en soit, cette décision paraît nécessaire dans les circonstances présentes, au premier stade de l'organisation internationale que nous sommes en train de créer. Nous avons toutefois l'ardent espoir qu'il nous sera possible, dans un avenir assez proche, d'assouplir la procédure établie par la Charte et d'arriver à trouver un système qui écarte toute possibilité, de la part d'un seul des membres du Conseil, de paralyser les travaux de cet organe, tout en étant plus conforme aux principes démocratiques. A cette fin, il nous faudra faciliter toute modification ultérieure de la Charte."

146. Cette nécessité que la délégation du Venezuela avait soulignée à San-Francisco s'est manifestée dès que le Conseil a commencé de fonctionner; celui-ci s'est, en effet, heurté à l'opposition systématique de l'un de ses membres à l'égard de toute décision majo-

ritaire que ce dernier jugeait contraire à ses intérêts quels qu'ils fussent, parfois simplement aux intérêts de sa propagande.

147. Apparemment, ce sont les petits pays — le nôtre est du nombre — qui sont le plus intéressés à opposer le droit à la force, car leur existence même dépend du respect du droit international, seul frein à la puissance expansive et enveloppante des grandes Puissances.

148. Je dis "apparemment", parce que le sort de l'Allemagne et du Japon, qui furent de grandes Puissances jusqu'au moment où elles déchaînèrent la deuxième guerre mondiale, devrait servir d'exemple aux États dont l'attitude repose, non pas sur le respect du droit, mais sur l'usage de la force.

149. C'est pourquoi nous ne pouvons concevoir qu'un État doté de l'instinct de conservation le plus élémentaire puisse avoir intérêt à voir s'effondrer l'Organisation des Nations Unies ou, ce qui est plus grave encore, à en paralyser l'action, en en minant ainsi l'existence même. C'est pour cette raison aussi, alors que certains milieux prédisent l'effondrement de l'Organisation, qu'il nous incombe à tous de réaffirmer, en renforçant son efficacité, notre foi en elle et en ses principes — et ce, non seulement en songeant à ce qu'elle peut accomplir, mais encore à tout ce qu'elle a déjà accompli, à certains égards, sur le plan politique, et surtout, cela va sans dire, dans le domaine technique.

150. Avant de résumer brièvement la position de son pays en cette conjoncture internationale, ma délégation tient à dire à quel point elle est satisfaite des efforts déployés par le Secrétaire général de l'Organisation, ainsi qu'il ressort de l'introduction à son rapport, pour sortir de l'impasse dans laquelle se trouvait l'Organisation des Nations Unies, en ce qui concerne certaines de ses activités essentielles.

151. Le Venezuela a dit quelle était sa position à l'égard de l'agression dont a été victime la République de Corée; il tient à la réaffirmer ici: le Venezuela condamne l'agression et il est convaincu que l'autorité de l'Organisation des Nations Unies parviendra à rétablir le règne du droit dans cette région du monde. Les mesures qu'il a prises à cet égard ont un caractère concret: il a apporté une contribution d'ordre économique en vue d'aider, dans toute la mesure de ses moyens, à repousser l'agression, ainsi que j'ai eu l'honneur de l'annoncer au Secrétaire général il y a quelques jours.

152. En cette heure de crise, alors que, pour la première fois, cette Organisation internationale, en présence d'une agression armée, a fait appel à tous les moyens d'action que lui offre le Chapitre VII de la Charte, le Venezuela est convaincu que les Membres de l'Organisation ont l'inéluctable devoir d'en renforcer l'autorité, tant sur le plan moral que sur le plan juridique.

153. En conclusion, le Venezuela estime que ce sont les résolutions dûment adoptées par l'Assemblée générale qui doivent guider les travaux des autres organes, principaux ou subsidiaires, des Nations Unies, et que cette règle doit s'appliquer en tout premier lieu au Conseil de sécurité, si l'on veut que celui-ci puisse agir de façon efficace, ainsi que le prévoit l'Article 24 de la Charte des Nations Unies.

La séance est levée à 13 heures.